

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2457

présenté par

M. Garot, M. Potier, Mme Rabault, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Vainqueur-Christophe, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et Mme Victory

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11 UNDECIES, insérer l'article suivant:**

Le dernier alinéa du I de l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Compte tenu de la nature particulière de l'agriculture au regard des enjeux relatifs notamment à l'indépendance alimentaire des États, à la sécurité des consommateurs et à la préservation de l'environnement, la France promet, dans les relations internationales, un traitement différencié par la reconnaissance d'une exception agri-culturelle dans les échanges commerciaux tant au sein de l'Union européenne que dans le cadre des négociations commerciales internationales. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le discours qu'il a prononcé à Rungis, le Président de la République a souligné l'importance des travaux des États généraux de l'alimentation qu'il a souhaité mettre en place. Il a exposé leurs deux objectifs :

1 - « permettre aux agriculteurs de vivre du juste prix payé, de permettre à tous dans la chaîne de valeurs de vivre dignement » ;

2 - « permettre à chacune et chacun d'avoir accès à une alimentation saine, durable, sûre ».

Pour ce faire, il a exposé le besoin, non pas d'« ajustements techniques », qui seraient en réalité insuffisants, mais d'un « changement profond de paradigme » selon ses mots.

Nous soutenons cette volonté de changement de paradigme qui, notamment, avait aussi été avancée par M. le Ministre Nicolas Hulot à travers la signature d'un appel pour une exception agri-culturelle en novembre 2016 dans lequel il est demandé que l'Agriculture puisse échapper aux règles communes des échanges mondiaux au regard des enjeux portés par ce secteur.

Dès-lors, il apparaît essentiel que la France inscrive dans son droit la philosophie d'un changement de paradigme agricole et alimentaire. Celui-ci ne pouvant être réalisé sans un profond changement de paradigme commercial, elle se doit dès-lors de promouvoir ce changement dans les instances européennes comme internationales.

Une exception culturelle existe. Elle a été obtenue par la France dans les années 1980 notamment grâce à l'action du Président Mitterrand. Utopique à l'origine, cette exception a permis notamment de sauver le cinéma Français. L'alimentation est un fait culturel premier car intime à chaque peuple en regard de ses territoires et de son histoire. Le présent amendement propose que la France, qui a obtenu le classement au patrimoine mondial du repas à la française reconnaisse la singularité culturelle de l'agriculture et de l'alimentation dans le commerce.